

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 16 juillet 2020

Nomenclature N° : 5

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2020049

Présents : 30

Votants : 24

Objet : Désignation d'un membre du conseil municipal appelé à siéger au conseil d'administration de l'Institut Saint-Paul

Le jeudi 16 juillet 2020 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 10 juillet 2020, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN – Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY - Maryvonne BOQUET – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Eric POUBANNE – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN – Marie LEPRETRE – Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTES EXCUSEES : Estelle PARANT – Nadia LOUGHSALA – Nassima SEMSARI.

Conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par Estelle PARANT à Isabelle PRADOT, Nadia LOUGHSALA à Paolo DE CARVALHO et Nassima SEMSARI à Maryvonne BOQUET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle PRADOT

Le conseil municipal entend l'exposé de Monsieur le Maire.

Depuis 1991, l'école Notre Dame et le Collège Jeanne D'arc se sont regroupés pour devenir l'Institut Saint Paul, qui est une association loi 1901.

Le contrat d'association prévoit la participation au conseil d'administration de l'établissement pour délibérer sur le budget des classes sous contrat, d'un représentant de la commune siège de l'établissement.

Le représentant de la commune est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu le Code de l'Education et notamment l'article L442-8,

Vu la délibération n°DEL2014048 du conseil municipal du 29 avril 2014 portant la désignation d'un membre du conseil municipal appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'Institut Saint Paul,

Considérant qu'un contrat d'association lie l'Etat à l'Institut Saint Paul, depuis le 18 juillet 2000,

Considérant qu'il convient de désigner par un vote au scrutin secret, parmi les membres du conseil municipal, un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de l'Institut Saint-Paul,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder par un vote à main levée.

Est candidat : Mohamed MOURDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité par :

- **24 voix POUR :** Paolo DE CARVALHO + le pouvoir de Nadia LOUGHSALA – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT + le pouvoir d'Estelle PARANT– Benoît PANOT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Christelle AMAND – Nadia LE BOURNOT – Marc PLISSONNEAU – Christine DOS SANTOS – Nathalie POULAIN –Barbara FAUSSET – Maxime FAUSSET-VANNIER – Sabrina BERSY,
 - **9 Abstentions :** Maryvonne BOQUET + le pouvoir de Nassima SEMSARI – Gérard DIAZ – Sylvine HENDELUS – Olivier BOUTON – Nessa DAVRAIN - Eric POUBANNE - Marie LEPRETRE – Fabrice BARON.
- **de rapporter** la délibération n°DEL2014048 du conseil municipal du 29 avril 2014,
- **de désigner** en tant que représentant appelé à siéger au Conseil d'Administration de l'Institut Saint-Paul : Mohamed MOURDI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO



Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 27 JUL 2020
- Transmis au représentant de l'Etat